

# la Creuse

N° 51 > novembre / décembre 2011



P. 14

## ACTIONS

Quatre ans de travaux



P. 20

## NATURE

Préserver les milieux  
aquatiques



P. 22

## SPORTS

La vitalité du tennis  
creusois

## ■ DOSSIER

# Prêts à affronter l'hiver

page 7





**05.55.81.24.30**

Service d'assistance et  
d'accompagnement  
24h / 24

**CHOISIR  
DE RESTER  
CHEZ SOI**



DOMO CREUSE ASSISTANCE

Place du marché  
11 rue des Sabots - 23000 Guéret  
tél. **05.55.81.24.30** - fax 05.55.81.24.35  
domocreuseassistance@ecoute19.fr

## I DIAGONALES I

LE SAVEZ-VOUS ? p. 4 - 5  
UN AGENT / UN MÉTIER p. 6

## I DOSSIER I

LES SENTINELLES DE L'HIVER p. 7-13

## I ACTIONS I

HÔTEL DU DÉPARTEMENT :  
UN TRÈS GROS CHANTIER p. 14-15

CHAMBONCHARD :  
NOUVEAUX SIGNES DE VIE p. 16-17

CG JEUNES : C'EST REPARTI p. 18-19

## I NATURE I

MILIEUX AQUATIQUES :  
ACTION DE PLUS EN PLUS SUIVIE p. 20-21

## I SPORTS I

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS :  
L'OPTION JEUNES p. 22-23

## I RACINES I

LE PATRIMOINE, C'EST DU GÂTEAU p. 24

LES FICHES DU PATRIMOINE p. 25-26

## I SORTIR I

L'AGENDA p. 27-29

## I LIRE I

LES COUPS DE CŒUR DE LA BDC p. 30

## I TRIBUNE LIBRE I

POLITIQUE : l'expression des groupes p. 31

## Opiniâtres et responsables

Nous sommes dans une situation de crise très profonde ; certains observateurs disent même qu'elle est sans précédent et il n'est qu'à suivre l'actualité quotidienne des faillites d'Etat pour s'en convaincre. Chacune et chacun d'entre vous, devant des difficultés grandissantes, le mesure plus encore.

Cette crise pèse aussi sur nos collectivités, plus que jamais. À des prévisions de croissance extrêmement faibles – elles ont d'ailleurs été largement revues à la baisse après l'optimisme initial du Chef de l'Etat – s'ajoutent des projections budgétaires du Gouvernement bien peu rassurantes. Cela nous fait dire que 2012 sera une année difficile pour le Conseil Général de la Creuse et la plupart des départements français, comme l'a indiqué récemment Claudy Lebreton, Président



de l'Assemblée des Départements de France, à l'occasion du congrès de Besançon : « L'année 2012 pourrait être la pire de toutes pour les budgets des départements ».

Difficile, cette année le sera pour des raisons diverses : gel des dotations d'Etat qui se transforme en baisse, perte de recettes liée à la taxe professionnelle, suppression du Fonds d'aide aux départements en difficulté, etc. Parallèlement à ces restrictions venant de l'Etat, la crise conduit de plus en plus de Creusois à demander à bénéficier des aides sociales dont nous avons la charge. Cette

réalité nous oblige, elle nous interroge face à nos nombreuses compétences et face aux attentes et aux angoisses de nos concitoyens.

Cela ne freine en rien notre volonté de continuer à investir pour les Creusois, leurs routes, leurs collèges, etc. Pour leur avenir, en somme. Forts d'une saine gestion qui nous tient encore éloignés du peloton des départements surendettés, nous refusons de baisser les bras en période de crise, mais sans doute nous faudra-t-il recourir à davantage d'emprunt. Combien ? Quelles seront nos marges de manœuvre ? Nous n'en savons encore rien et attendons que l'Etat chiffre précisément sa politique en direction des collectivités pour pouvoir établir notre budget 2012.

Quoi qu'il en soit, il sera équilibré entre le devoir de solidarité et les nécessités de l'avenir, entre opiniâtreté et sens de la responsabilité.

Bonne lecture,

Jean-Jacques LOZACH  
Sénateur de la Creuse  
Président du Conseil Général

la Creuse  
LE MAGAZINE

Numéro de Novembre/Décembre 2011.

Magazine édité par le Conseil Général  
Hôtel du Département - BP 250  
23011 GUERET Cedex  
Tél. : +33 (0) 5 44 30 23 23  
Fax : +33 (0) 5 44 30 23 29  
Site Internet : [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)

ISSN 1632-9864

Dépôt légal : à parution.

La réalisation de ce numéro du "Magazine de la Creuse" a coûté 0,11€ (0,65 F) par habitant.

Directeur de la publication : Eric JEANSANNETAS.

Responsable de la rédaction : Jean-Luc OZIOL.

Maquette : Lydie VIALATOU.

Textes : Delphine BONNIN, Jean-Luc OZIOL, Conservation du Patrimoine (fiches du patrimoine), Bibliothèque Départementale de la Creuse (coups de cœur de la BDC).

Photos : Simon PAROUTY, Conservation du Patrimoine (fiches du patrimoine), Scène nationale d'Aubusson, La Fabrique et Centre culturel Yves Furet (Agenda).

Impression : Fabrègue Imprimeur  
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.

Distribution : La Poste.

Tirage : 63.000 exemplaires.



POUR RECEVOIR  
le Magazine de la Creuse

Le Magazine de la Creuse est distribué par La Poste dans toutes les boîtes aux lettres du département. Il peut arriver que vous ou un proche ne le receviez pas normalement. Dans ce cas, contactez-nous au Service Communication (05 44 30 23 13) en indiquant votre adresse.

## Et aussi...



### SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le Conseil Général de la Creuse soutient, depuis plusieurs années déjà, les actions menées par la Chambre d'Agriculture de la Creuse pour promouvoir l'agriculture biologique.

Il finance également, dans les collèges creusois volontaires, le surcoût des repas servis dans les restaurants scolaires qui sont préparés à partir de produits locaux et biologiques.

Lors de l'Assemblée plénière du 27 juin dernier, les élus creusois ont encore une fois apporté leur soutien à l'agriculture locale, avec un nouveau dispositif destiné aux exploitations certifiées en agriculture biologique ou en cours de conversion. Plus respectueux de l'environnement, ce type de production nécessite l'utilisation de matériels spécifiques pour le travail du sol (cultivateur, herse rotative etc.), la maîtrise de l'enherbement (désherbeur thermique, bineuse) ou encore le traitement des cultures.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, les exploitants agricoles peuvent prétendre, sur dossier, à une aide annuelle représentant 20% du montant d'un investissement compris entre 3.000 et 12.000€ (hors taxes). Cette aide peut être majorée, jusqu'à atteindre 25%, dans le cadre d'un achat collectif et mutualisé, au sein d'une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

**INFO + : PÔLE DÉVELOPPEMENT - SERVICE AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL  
14, AVENUE PIERRE LEROUX - BP 17  
23001 GUÉRET CEDEX - TÉL. 05 44 30 24 21**



## ETANG DES LANDES

# Le Grand Affût est réparé !

**Bonne nouvelle pour tous les amoureux de l'Etang des Landes : la pièce maîtresse des points d'observation du site, le Grand Affût, est de nouveau accessible au public.**

La Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes est un site merveilleux qui offre à voir des centaines d'espèces animales et végétales, dont certaines très rares, que l'on soit un simple promeneur amoureux de la nature ou un naturaliste averti. Autour des 100 hectares de ce véritable trésor, tous les regards sont possibles en toute saison, avec l'appui si nécessaire d'une équipe compétente et n'aimant rien plus que partager sa passion.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Général, propriétaire des lieux mais aussi gestionnaire de la Réserve, a fait aménager des chemins et des points d'observation permettant d'approcher la réalité de la nature sans y créer de désordre. La pièce maîtresse de ce dispositif, c'est le Grand Affût qui, à plusieurs mètres de haut, propose un point de vue privilégié sur la vie de l'avifaune.

Malheureusement, les escaliers de bois menant à ce point d'observation avaient subi quelques outrages qui mettaient en péril la sécurité des visiteurs, de sorte que leur accès est resté interdit pendant plusieurs mois. Le temps de laisser passer la période de nidification des oiseaux, résidents prioritaires des lieux, et de procéder aux consultations d'entreprises nécessaires, la mise en place d'un nouveau double escalier a pu se concrétiser en ce début d'automne.

Le Grand Affût est donc de nouveau accessible et, ce faisant, un peu des mystères de Dame Nature pour qui sait prendre le temps de changer son regard.

**INFO + : POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉSERVE DE L'ETANG DES LANDES, CONTACTER LE 05 55 82 84 55.**



## Et aussi...



## TAPISSERIE

# Admirer les lauréats 2010 en attendant ceux de 2011

**Les œuvres lauréates de l'appel à projets 2010 de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé sont visibles au Musée d'Aubusson. En cours : la sélection des artistes dans le cadre de l'appel à projets 2011.**

**L**e 13 octobre, la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé a présenté le Grand Prix de l'appel à projets 2010 du Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines. La fameuse Peau de licorne de l'artiste Nicolas Buffe est donc tombée du métier pour rejoindre la collection du Musée de la tapisserie d'Aubusson.

Peau de licorne, truffée de personnages burlesques, et sa tête cartoon en porcelaine de Limoges ont remporté un franc succès. Le jeune artiste français, diplômé de l'École des Beaux-Arts de Paris, vit et travaille à Tokyo. Ses œuvres sont composées de décors empruntés à l'ornement maniériste, baroque ou rococo, mêlés à des personnages issus de la bande dessinée. Avec cette Peau de licorne, Nicolas Buffe tue le symbole bien connu de la tapisserie pour le régénérer, espérant imprimer la marque d'une nouvelle époque pleine de créations stimulantes pour Aubusson et la tapisserie française.

Une nouvelle époque, c'est ce que la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé s'applique à écrire. C'est dans cette logique que s'inscrit son second appel à projets lancé cette année. 15 artistes ont été admis à présenter leurs maquettes pour la deuxième phase de sélection et ont même été reçus à Aubusson les 29 et 30 septembre. Deux journées au cours desquelles ils ont eu l'occasion de se familiariser avec l'ensemble des métiers de la tapisserie, de la fabrication du fil de laine à la technique de la basse lisse qui est la signature d'Aubusson.

**INFO+ : LES TROIS PREMIERS PRIX DE L'APPEL À PROJETS 2010 SONT VISIBLES AU MUSÉE DE LA TAPISSERIE D'AUBUSSON JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2011 : « PEAU DE LICORNE » DE NICOLAS BUFFE, LE PREMIER VOLET DU TRIPTYQUE DE BENJAMIN HOCHART « BLINK #0 », AINSI QUE « LA RIVIÈRE AU BORD DE L'EAU » D'OLIVIER NOTTELET.**



## ROUTES PLUS SÛRES

Cet automne ont été inaugurés plusieurs tronçons de routes départementales réaménagées par le Conseil Général. C'est le cas sur la RD941 au lieu-dit la Combe Molle (communes de Saint-Bard et Mautès). Comme cela avait été le cas dans un précédent chantier à Font Razè (communes de Mérinchal et La Mazière-aux-Bonshommes), la RD941 a vu l'effacement de plusieurs virages dangereux sur une portion de 1,6 km. Cette opération, conduite dans le cadre du PRIR (programme routier d'intérêt régional) qui permet un cofinancement du Département et de la Région (2,1 M€ au total), a nécessité d'imposants travaux de terrassement qui ont profondément modifié le paysage, en l'adoucissant et en éliminant le point noir que constituaient les virages.

Autre route dont la sécurité a été améliorée par une opération de recalibrage de la chaussée, celle qu'on appelle l'Axe Est-Limousin et qui traverse la Creuse du nord au sud, de Boussac à La Courtine via Gouzou, Chénérailles et Aubusson. Après le chantier de la Ville du Bois (commune de Saint-Chabrais) conduit au printemps sur 3,2 km (1,8 M€), le Département a refait cet été le tronçon situé entre l'Etang des Moines et Létrieux sur 2,3 km (1,4 M€). Ces chantiers étaient également conduits dans le cadre du PRIR, bénéficiant donc du concours de la Région.





Devenir assistante familiale, c'est ouvrir les portes de son domicile et partager sa vie de famille.

## UN AGENT – UN MÉTIER

# Isabelle, assistante familiale

**Dans le cadre de la mission de protection de l'enfance qui incombe aux départements, le Conseil Général de la Creuse emploie des assistants familiaux. Leur métier ? Accueillir des enfants qui ne peuvent pas rester chez eux.**

**Q**UAND elle évoque le travail de sa maman, la fille d'Isabelle n'y va pas par quatre chemins pour dire son admiration : « Moi, je trouve qu'elle a beaucoup de courage ! » En effet, le quotidien d'Isabelle ressemble à celui d'une mère de famille nombreuse qui jongle entre l'école, les courses, les rendez-vous médicaux et les diverses activités pratiquées par chacun des enfants qu'elle héberge. Sauf que pour elle – comme pour les 180 agents du Service d'accueil et d'accompagnement familial du Conseil Général de la Creuse – il s'agit d'un travail, d'un vrai boulot exercé à plein temps, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Isabelle aime son métier, cela saute aux yeux. Mais plus que de courage, elle a surtout besoin d'une bonne dose d'énergie pour s'occuper chaque jour avec patience et affection des enfants confiés aux services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

### FAMILLE D'ACCUEIL

En demandant son agrément il y a onze ans, Isabelle savait à quoi s'attendre : une vie professionnelle intense, qui ne laisse pas de répit et se confond avec la vie privée. Ainsi, son mari et sa fille font nécessairement partie de l'aventure. Ils contribuent au cadre éducatif et à l'épanouissement des enfants hébergés à leur domicile. « Famille d'accueil, ça veut bien dire ce que ça veut dire ! ». Toute la famille vit au rythme des joies et des peines, des cris et des rires des enfants accueillis. Même si certains peuvent rester

plusieurs années, leur présence dans la cellule familiale est par nature temporaire, provisoire. Régulièrement, la situation de ces enfants est réexaminée. C'est la règle.

Isabelle se souvient avec émotion de son expérience avec des bébés nés sous X, dont elle s'est occupée pendant deux mois pendant le délai de rétractation de leur mère biologique. Elle a pu ensuite les présenter à leurs parents adoptifs, les aider à se rencontrer, à faire connaissance.

A tous – confiés par décision du Juge des Enfants pour quelques mois ou parfois même pour plusieurs années – elle offre au sein de son foyer un environnement familial structurant, pour grandir et se construire dans les meilleures conditions possibles.

En première ligne pour gérer le quotidien, Isabelle apprécie d'être entourée par ses collègues du Conseil Général, les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance. Son travail et son rôle sont reconnus. Elle se sent véritablement intégrée à une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, médecins, infirmiers) et associée aux décisions prises dans l'intérêt de l'enfant.

Cette professionnelle expérimentée ne cache pas son attachement aux enfants qui ont partagé ou qui partagent encore sa vie. Pourtant, il n'y a pas de confusion possible pour Isabelle : « Les enfants m'appellent Tata. Les liens qui nous unissent sont forts, bien évidemment, mais ils ont des parents, et ce ne sont pas mes enfants ». ■

**INFO + : POUR DEVENIR ASSISTANT(E) FAMILIAL(E), LE SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DU CONSEIL GÉNÉRAL CONSTITUE LA PREMIÈRE ÉTAPE. CONTACT : SERVICE PMI – ACTIONS DE SANTÉ – 13 RUE JOSEPH DUCOURET – 23000 GUÉRET – TÉL. 05 44 30 26 30.**



DOSSIER

# Les sentinelles de l'hiver

Les agents des routes du Conseil Général sont sur le pied de guerre. Un dispositif destiné à faire face aux conséquences du mauvais temps (chutes de neige, verglas), est mis en place chaque année, de la mi-novembre à la mi-mars. De la surveillance du réseau routier départemental à l'intervention, il y a en permanence 70 hommes d'astreinte... et d'autres encore prêts à venir en renfort. Revue de détail dans ce dossier... et aussi rappel des règles de prudence qui s'imposent

## MOYENS TECHNIQUES

Les moyens techniques du Conseil Général sont répartis sur l'ensemble du territoire départemental et implantés dans tous les centres d'exploitation (un par canton), ce qui permet de déclencher les interventions au plus près des réalités du terrain. Ces moyens sont dimensionnés pour lutter contre les intempéries d'un hiver normal.

Au total, la flotte départementale se compose d'**une quarantaine de véhicules équipés** : 29 camions de 13 à 26 tonnes, avec lame bi-raclage et saleuse en épandage de saumure ; 2 tracteurs avec étrave à l'UTT de La Souterraine (centre d'exploitation de Bénévnt) et à l'UTT de Bourganeuf (centre d'exploitation de Royère) ; 5 camions avec lame ou étrave (UTT d'Aubusson et Auzances) sont également mobilisables en cas de chutes de neige importantes et peuvent pallier en urgence les pannes des matériels affectés. D'autres camions de 13 tonnes, avec lame et saleuse, sont en réserve au Parc départemental et opérationnels dans les mêmes conditions que le matériel affecté aux centres d'exploitation.

Tous ces engins de déneigement sont équipés de **feux à éclats bleus** qui ne sont utilisés que pendant les opérations de salage ou de déneigement. Ces feux indiquent à l'utilisateur qu'il doit faciliter le passage, même s'ils ne rendent pas l'engin prioritaire.

## MOYENS HUMAINS

Durant la période d'activation du service hivernal, les interventions sur le terrain sont prioritaires par rapport à toutes les autres missions habituelles, ce qui impose la mise en place d'une organisation adaptée : le personnel nécessaire à la surveillance, au traitement des routes et à l'information des usagers est mis en **astreinte**.

Pendant toute la durée du service hivernal, l'astreinte concerne **en permanence 70 agents répartis sur l'ensemble du territoire** départemental : 12 patrouilleurs (et/ou responsables d'intervention) ; 53 agents d'intervention des différentes UTT ; 5 agents assurant la conduite des camions de 19 et 26 tonnes ; 1 agent au service centralisé du SESR pour le recueil et la diffusion des informations.

Bien sûr, les 70 agents mobilisés en permanence par le système d'astreinte ne constituent pas le seul effectif d'intervention disponible. L'analyse des prévisions météorologiques peut conduire à ce que la décision soit prise de mettre en place une seconde équipe d'astreinte.



# Terrain qua organisatio

**Le Conseil Général assume la compétence sur les routes départementales. Jusqu'au pour intervenir sur tout le territoire dépar**

**U**N « ancien » vous le dira en faisant la moue : un hiver sans neige ou verglas n'est pas un hiver. Donc, si tout va bien, il neigera cette année comme tous les ans ou presque. Et il faudra s'adapter, vivre avec cette saison comme avec les autres, faire face aux inconvénients d'un temps utile à l'équilibre de la nature. C'est ce que le DOVH (dossier d'organisation de la viabilité hivernale), en des termes techniques, s'applique à faire.

Voté le 7 novembre par le Conseil Général comme chaque année, ce document met en place une organisation particulière des services qui assurent l'entretien et la sécurité sur les routes départementales pendant la période dite de « service hivernal » (15 novembre - 15 mars). S'appuyant sur le réseau des UTT (unités territoriales techniques) et des centres d'exploitation (un par canton) du Conseil Général, ce dispositif propose un maillage de tout le territoire creusois, avec hommes et matériels de déneigement (voir par ailleurs).

### EXPÉRIMENTATION SUR 135 KM

Il prévoit deux niveaux d'intervention (voir carte pages 10 et 11). Le premier concerne les routes départementales reliant les principaux bassins de vie et subissant donc les flux de circulation les plus importants, mais aussi celles qui accèdent aux établissements pour personnes âgées ou aux centres de secours de sapeurs pompiers (880 km). Pour ces routes, l'objectif est le rétablissement des conditions normales de circulation dans un délai le plus bref possible : 2h30 après détection du verglas et 3h30 après la fin du phénomène pour la neige, dans la tranche horaire 5h00-minuit.

Le second niveau d'intervention couvre les 3.500 km restants,





# drillé et n adaptable

**en matière de viabilité hivernale**  
**15 mars 2012, ses services sont organisés**  
**temental. Et s'adapter en cas de crise.**

pour lesquels les priorités sont établies dans chaque UTT dès que les conditions normales de circulation sont rétablies sur le premier niveau d'intervention. Une nouveauté apparaît toutefois cette année, avec 135 km de routes du second niveau d'intervention pour lesquelles une expérimentation sera conduite, consistant à des opérations de salage sur neige (uniquement) afin d'éviter les situations de blocage. Ces routes ont été sélectionnées parce qu'elles desservent une activité socio-économique importante.

Ce dispositif est destiné à faire face à un hiver « normal », eu égard à ce que l'on en connaît historiquement. C'est pourquoi l'UTT d'Aubusson, qui couvre le sud du département et donc les zones les plus exposées aux épisodes neigeux en général (cantons d'Aubusson, Felletin, Crocq, La Courtine et Gentioux-Pigerolles), dispose de moyens affectés plus importants que les autres UTT. Toutefois si l'hiver est aussi capricieux que ces dernières années et blanchit plus volontiers le nord que le sud de la Creuse, les équipes pourront s'adapter et des renforts aller là où la nécessité se fera jour.

Moyennant quoi, salage et raclage seront, partout, les deux mamelles des agents du Conseil Général veillant sur nos bonnes conditions de circulation : salage sur les routes du réseau prioritaire, car seule une circulation importante permet de brasser le mélange sel-saumure et activer la fonte de la couche de neige ; sablage par abrasif (mélange sel-pouzzolane) pour le réseau secondaire et limité aux points singuliers (sections de route en rampe ou en virages connues pour créer des situations de blocage) ; enfin, raclage partout ailleurs. ■

**INFO + : LE DOVH DU CONSEIL GÉNÉRAL CONCERNE LE RÉSEAU DES ROUTES DÉPARTEMENTALES. IL NE TRAITE NI DES TRAVERSES D'AGGLOMÉRATIONS NI DES VOIES COMMUNALES, POUR LESQUELLES L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE RELÈVE DES COMMUNES.**

## DE L'ORDINAIRE À LA CRISE

Le service hivernal est organisé pour faire face aux conditions ordinaires d'un hiver, mais aussi pour les situations dites exceptionnelles. Les mots ont là un sens précis et prévoient des niveaux différents d'intervention et de responsabilité.

Dans le jargon des techniciens, on part d'une situation dite « de référence », qui correspond à des phénomènes hivernaux dont la durée, l'étendue et l'intensité sont prévisibles. Les moyens mis en œuvre par le Conseil Général répondent évidemment à cette situation.

Ces moyens sont également adaptés pour répondre à des situations sortant de cette norme. De ce point de vue, le dictionnaire de l'entretien routier distingue plusieurs situations possibles :

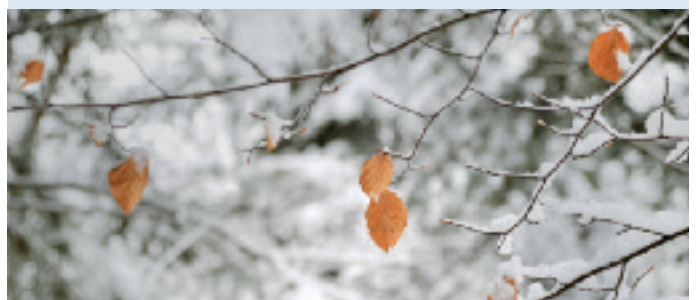
**La situation limite d'intervention :** période durant laquelle un ou des risques identifiés de ne pas atteindre les objectifs conduisent à engager des procédures de situation exceptionnelle. Cette situation relève d'une décision du directeur général adjoint chargé du Pôle Aménagements Transports du Conseil Général.

**La situation exceptionnelle :** période durant laquelle les objectifs ne peuvent être atteints. Des procédures exceptionnelles (information, intervention) sont mises en place localement. Cette situation relève du Président du Conseil Général et du Directeur Général des Services.

**La situation de crise départementale :** situation dirigée par le Préfet durant laquelle sont mises en place au niveau du département des procédures coordonnées d'information, de gestion du trafic et d'interventions hivernales.

**La situation de crise interdépartementale :** situation dirigée par le Préfet de zone de défense. Les procédures décrites ci-dessus sont mises en place régionalement.

**INFO + : PENDANT TOUTE LA PÉRIODE D'ACTIVATION DU SERVICE HIVERNAL ET CHAQUE MATIN POUR 7H00, LE SESR (SERVICE D'ENTRETIEN ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE) DU CONSEIL GÉNÉRAL TRANSMET L'INFORMATION RELATIVE À L'ÉTAT DES ROUTES AUX RADIOS LOCALES, EN PARTICULIER FRANCE BLEU CREUSE.**



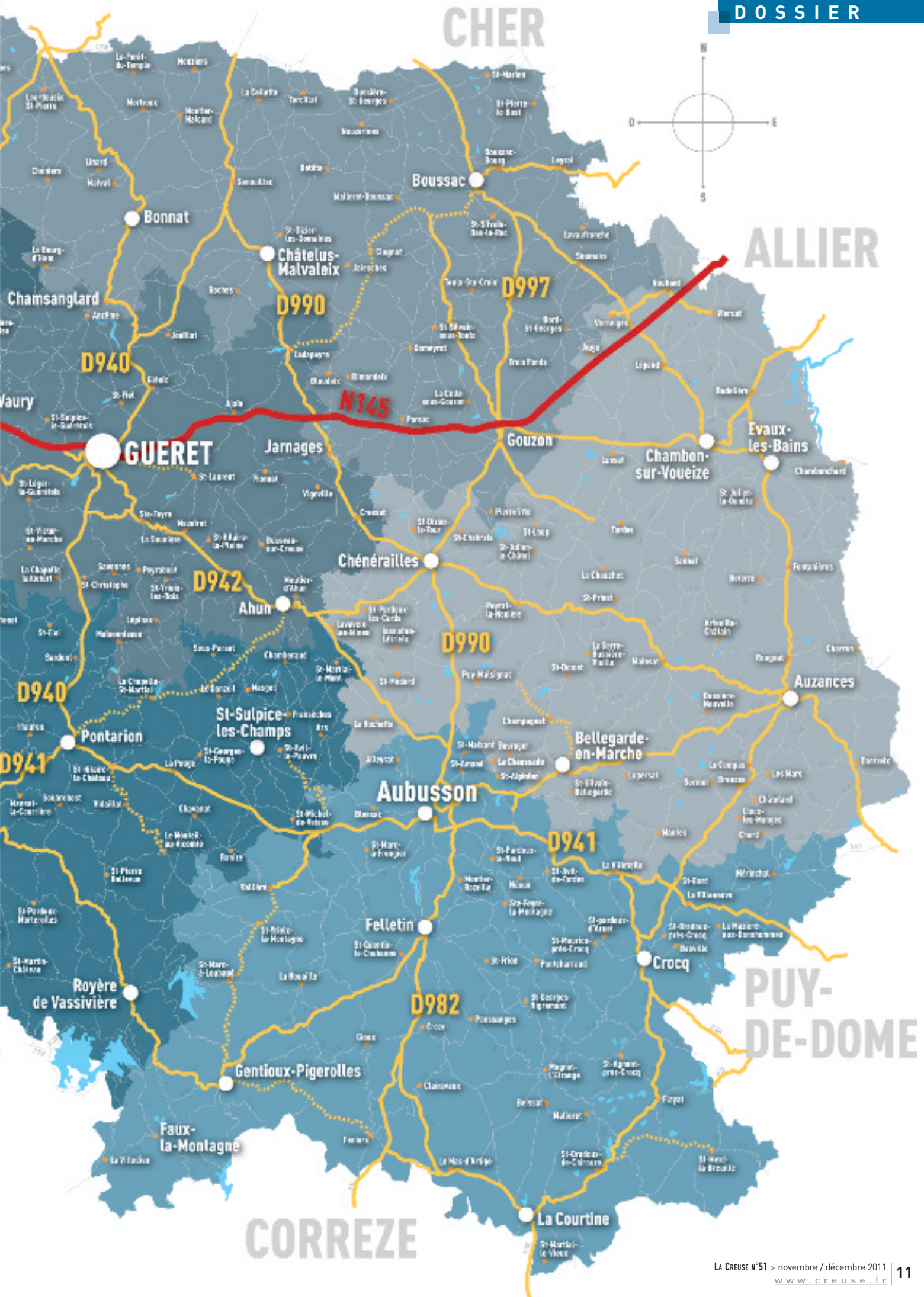
# Une expérimentation et deux niveaux d'intervention

Cette carte montre les deux niveaux d'intervention prévus sur le réseau routier départemental. Le 1<sup>er</sup> niveau d'intervention (en jaune) prévoit une action immédiate et continue des équipes de déneigement. Il concerne logiquement les routes supportant le trafic le plus important et reliant les principales communes, mais aussi celles menant à des communes abritant un établissement pour personnes âgées dépendantes ou une caserne de sapeurs pompiers. Ce 1<sup>er</sup> niveau d'intervention représente un réseau de 880 km.

A titre expérimental, sur certains itinéraires spécifiques par la nature de leur trafic – tronçon assurant une continuité, desserte d'une activité socio-économique importante – le traitement est autorisé uniquement sur la neige pour éviter la situation de blocage, soit 135 km supplémentaires. A noter, enfin, que le service hivernal sur la RN145 demeure de la compétence exclusive de l'Etat.

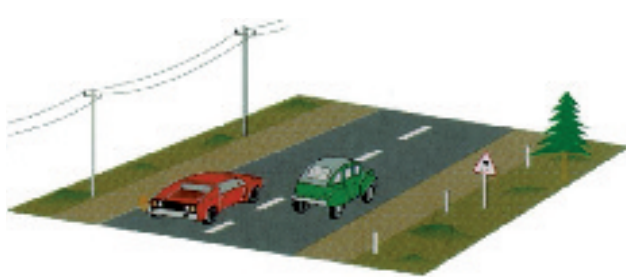








## DE LA NEIGE...



**Conduite normale :** Absence de neige. Pneus été suffisants. Attention aux chaussées humides, plus froides que l'air, particulièrement la nuit et en altitude.



**Conduite délicate :** Danger potentiel, lié à une neige fraîche en faible épaisseur (moins de 5 cm) ou fondante ou fondue dans les traces. Faible risque de blocage. Pneus hiver recommandés. Attention aux secteurs signalés « chaussée glissante », aux points froids et humides (ponts, zones d'ombre, cours d'eau). Ralentir dans les virages, augmenter les distances de sécurité, adopter une conduite souple.



**Conduite difficile :** Danger évident, en raison d'une neige fraîche en épaisseur importante (5 à 20 cm) ou tassée et gelée en surface ou congères en formation. Fort risque de blocage. Pneus hiver indispensables (prendre des chaînes peut être très utile). Attention aux variations d'adhérence sur la neige, à la baisse brutale d'adhérence quand il pleut sur un sol froid. Ne pas s'arrêter dans une côte, ne pas doubler un véhicule bloqué sans pouvoir dégager, monter les chaînes avant d'être bloqué.



**Conduite impossible :** Neige fraîche en très forte épaisseur ou formation d'ornières glacées profondes ou congères formées. Blocage par des véhicules en travers de la chaussée. Circulation possible uniquement par des engins spécialisés. Risque de rester bloqué de longues heures. Ne pas prendre la route.



# Adapter sa

## Quels que soient les efforts des services du météorologiques hivernales et rétablir de bon première dans la conduite de son véhicule

**A**VANT toute autre considération, quelques principes simples : le Conseil Général ne fait pas la pluie et le beau temps, donc la météo, ni n'édicte le Code de la Route. Il intervient pour limiter les effets des phénomènes climatiques et permettre le retour à des conditions normales de circulation. Cela signifie qu'en cas de chutes de neige ou de verglas, la première responsabilité incombe à chacun d'entre nous de prendre ou non la route lorsque les conditions ne sont pas optimales. Neige ou verglas : il existe plusieurs niveaux de gravité qui impliquent plusieurs niveaux de prudence, tant du point de vue du comportement que de l'équipement du véhicule (voir par ailleurs).

En fait, tout est dit par l'article R412.6 du Code de la Route, qui stipule que le conducteur « doit, à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation (...). Tout conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent ».

Cet article définit l'obligation de garder la maîtrise de son véhicule en toute circonstance. Cette obligation n'est évidemment pas levée quand les conditions de circulation sont rendues plus difficiles par les intempéries, bien au contraire. Elle implique, avant même de prendre la route, de s'assurer que son véhicule dispose d'équipements adaptés.





Dans certaines conditions extrêmes, il est préférable de renoncer à prendre son véhicule. Et si l'on prend la route par temps de neige ou de verglas, il est indispensable d'adopter un comportement prudent et de s'assurer que son véhicule est équipé de manière adéquate.



# conduite

Département pour faire face aux conditions  
nes conditions de circulation, la responsabilité  
est celle de l'utilisateur.

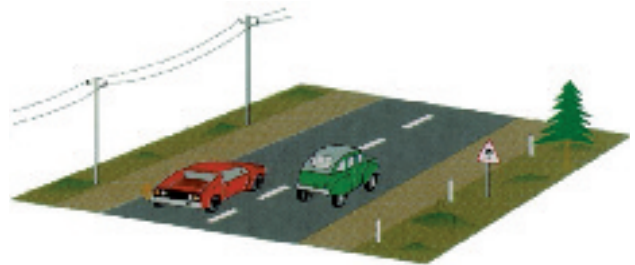
## RESTER VISIBLE ET OBSERVER LA SIGNALISATION

Par temps de neige, l'une des premières règles à respecter est de conduire en allumant ses feux de croisement. Les conditions de circulation étant passablement limitées par temps de neige et de verglas, il importe aussi de réduire sa vitesse tout en augmentant les distances de sécurité et en adoptant une conduite souple. À titre indicatif, la vitesse est limitée à 50 km/h sur autoroute lorsque la neige ou le brouillard réduisent votre visibilité à moins de 50 m !

Enfin, il est important de tenir compte des messages délivrés par les panneaux de signalisation implantés par les services du Département ; ils indiquent trois types de situation :

- « verglas fréquent », sur certaines sections de routes connues par expérience, où le phénomène peut se produire en l'absence d'une formation généralisée de verglas ;
- « risque de verglas », lorsque le phénomène est annoncé par une prévision météorologique, signalisation réalisée à partir de panneaux occultables ou pliables et pour une durée limitée ;
- « verglas », lorsque le phénomène est constaté, signalisation réalisée à partir de panneaux occultables ou pliables et pour une durée limitée. ■

## ... AU VERGLAS



**Conduite normale :** Absence de verglas. Pneus été suffisants. Attention aux chaussées humides, plus froides que l'air, particulièrement la nuit et en altitude.



**Conduite délicate :** Danger potentiel avec des formations localisées en faible épaisseur (par congélation d'humidité existante ou condensation) ou plaques de glace. Le risque de blocage de la circulation est faible. Attention aux secteurs signalés « chaussée glissante », aux points froids et humides (ponts, zones d'ombre, cours d'eau). Ralentir dans les virages, augmenter les distances de sécurité, adopter une conduite souple.



**Conduite difficile :** Danger évident en raison de formations généralisées par congélation d'humidité existante. Le risque de blocage de la circulation est réel et la conduite doit appeler une extrême vigilance. Attention à la baisse brutale d'adhérence quand il pleut sur un sol froid.



**Conduite impossible :** Formations généralisées de verglas suite à des pluies verglaçantes, de sorte que la chaussée est bloquée par des véhicules en travers. Circulation possible uniquement par des engins spécialisés. Risque de rester bloqué de longues heures. Ne pas prendre la route.



La mise en place d'un important réseau d'échafaudages précède la mise sous cloche du chantier de restauration de la toiture de l'Hôtel du Département.

## HÔTEL DU DÉPARTEMENT

# Quatre ans **que pour toit**

**Quatre ans de travaux délicats viennent de démarrer sur le site de l'Hôtel du Département. Objectif : refaire la toiture de l'ancienne demeure des Moneyroux, site classé et emblématique de Guéret.**

**D** EPUIS quelques semaines, les passants voient évoluer la construction d'un très complexe réseau d'échafaudages, de part et d'autre du bâtiment principal de l'Hôtel du Département. Il s'agit du préambule à un chantier de quatre ans, qui va consister à restaurer la charpente et les couvertures de ce site classé dominant le centre-ville guérétois.

Ce chantier sera le plus important conduit sur le site de l'ancien Hôtel des Moneyroux depuis 1957 et une précédente restauration de la charpente et des couvertures, puis 1986 et la création d'une aile Est (côté Préfecture) abritant des services administratifs. Compte tenu du caractère historique particulier du bâtiment, l'opération est placée sous la conduite de l'architecte des bâtiments de France.

Concrètement, l'objet de ces travaux consiste dans la réfection des toitures, en particulier des charpentes en bois, qui subissent le poids des ans. Toutes les charpentes seront brossées et nettoyées. Après les travaux de restauration, elles recevront un traitement général au produit fongicide et insecticide.

Les couvertures en tuiles plates seront toutes déposées et triées, les tuiles gélives et dégradées étant supprimées et remplacées (environ 50%). Les liteaux seront arrachés et intégralement remplacés, tandis que tous les ouvrages en plomb (solins) seront déposés, laissant la place à des ouvrages en cuivre. Les couvertures en bardeaux de châtaignier (campanile, tourelle d'angle et clocheton de la chapelle) seront nettoyées, vérifiées et remplacées quand

nécessaire ; les jouées de lucarnes en bardeaux, elles, seront refaites entièrement. Enfin, des dispositifs de paratonnerres neufs seront placés au sommet du campanile et du clocheton et raccordés à la terre pour assurer la protection des charpentes contre la foudre.

### CHANTIER « SOUS CLOCHE »

Ces différentes interventions seront réalisées en trois tranches : une première de 15 mois, qui vient de démarrer avec l'installation de l'échafaudage, concernera l'aile Sud (le corps de bâtiment le plus ancien) ; une deuxième tranche de 15 mois permettra de restaurer l'aile Ouest (côté salle des pléniers) ; enfin, une troisième tranche de 12 mois verra la restauration de la toiture de la Chapelle.

Cette importante réalisation nécessite la mise en place d'un échafaudage extérieur avec parapluie depuis le sol, qui comportera des tunnels de circulation protégés pour les piétons à l'avant et à l'arrière du bâtiment, un blindage autour des portes, et des protections en façade. En fait, le chantier en tant que tel aura lieu « sous cloche » et ne sera guère visible pour les passants avant la fin de l'opération. Patience, donc. ■

**INFO + : LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION DU CONSEIL GÉNÉRAL A RÉALISÉ DES PANNEAUX VISIBLES SUR LES GRILLES À L'ENTRÉE DE L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT, QUI PERMETTENT DE CONNAÎTRE PLUS EN DÉTAILS L'HISTOIRE DU SITE ET LA NATURE DU CHANTIER.**





Environ 50% des tuiles devront être remplacées. De même, les éléments de toiture en bardeaux de châtaignier seront restaurés.



## UN PEU D'HISTOIRE

C'est Antoine Allard, seigneur des Moneyroux et Trésorier des Comtes de la Marche durant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, qui fit aménager le site en une résidence privée rendue volontairement somptueuse pour l'époque. Le corps de logis principal correspond à l'aile Sud de l'ensemble actuel et a vraisemblablement pris la place à cette époque d'un donjon fortifié plus ancien. L'aile Ouest sera réalisée entre 1447 et 1477 par le même propriétaire.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, une troisième phase de transformation du bâtiment est l'œuvre de Pierre Billon, successeur d'Antoine Allard. Elle concerne le réaménagement de certaines salles ou la réalisation de travées d'inspiration Renaissance.

Le bâtiment restera dans les mains des héritiers de Pierre Billon jusqu'en 1568 puis il sera cédé à différents propriétaires, jusqu'à ce qu'en 1636, il se retrouve transformé en couvent par des sœurs visitandines. Leur installation ne leur fournissant pas les ressources escomptées, elles quittèrent la ville et finirent par vendre leur bien, en 1642, à Etienne Tournyol, conseiller du Roi. L'hôtel sera divisé puis réuni à nouveau par les héritiers, jusqu'à ce que le département de la Creuse en fasse l'acquisition par voie d'expropriation en 1892.

Dans un premier temps, l'édifice est inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques (1926), puis classé (1941) dans les limites suivantes : « les façades et toitures depuis l'escalier circulaire à l'Est, jusques et y compris la chapelle des Pénitents ainsi que les salles et cheminées de l'ancien donjon et l'escalier sur plan carré de l'aile Ouest ».

Vers 1959, la grande salle du Conseil est construite à l'arrière de l'aile Ouest. Elle est distribuée par l'escalier sur plan carré existant. Un autre escalier « de service » est réalisé le long de la façade Nord, pour permettre l'accès à la Chapelle, transformée depuis en salle de réception.

A partir de 1986 enfin, un dernier bâtiment orienté vers le Sud et la rue d'Ingres est réalisé. Depuis, hormis des interventions mineures, aucun grand chantier n'avait été réalisé sur le site.

## et aussi...

### UNE HISTOIRE DE SOUS

Le programme de restauration des charpentes et couvertures de l'Hôtel du Département est réparti en trois tranches de travaux et atteint un coût financier total de 1,2 millions d'€ TTC, financés par le Conseil Général avec une participation de l'Etat (DRAC) à hauteur de 50% du montant hors taxes.

Différents lots composent ce marché exceptionnel : échafaudages 175.757,94 € HT, maçonnerie et taille de pierre 208.399,58 € HT, charpente 374.518,23 € HT, couverture 229.913,22 € HT, menuiserie bois 13.188,73 € HT.



### UNE HISTOIRE DE NOM

L'élégance et les qualités architecturales de l'édifice ont souvent porté les visiteurs, comme les habitants de Guéret, à reconnaître dans le corps de logis principal l'ancienne résidence des Comtes de la Marche. Cet usage du château par ces derniers n'est pas démontré mais c'est pourtant cette thèse qui a introduit dans le vocabulaire local la dénomination de « château des Comtes de la Marche ». En fait, c'est à Antoine Allard, Seigneur des Moneyroux et Trésorier des Comtes de la Marche durant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, qu'on doit l'autre dénomination commune du château : « Hôtel des Moneyroux ». Le bâtiment étant le siège du Conseil Général depuis 1962, on peut aujourd'hui à bon escient le désigner par l'appellation « Hôtel du Département ».



CHAMBONCHARD

Le village de Chambonchard, tapi le long du Cher, est prêt à accueillir de nouveaux habitants dans une nature préservée.

# La lente renaissance d'une vallée

**A partir des terrains cédés après l'abandon du projet de barrage, le Département expérimente à Chambonchard un développement local fondé sur une forte dimension environnementale.**

**R**ESTÉ longtemps à l'état de projet avant d'être abandonné, le barrage de la vallée de Chambonchard, s'il n'a pas permis de retenir beaucoup d'eau, a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Aujourd'hui, le Cher a repris un cours plus tranquille du côté d'Evau-les-Bains et voit enfin apparaître sur ses rives des projets concrets portés par les collectivités locales.

L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de 1996 avait pourtant mis un coup d'accélérateur à la politique d'acquisition de l'Etablissement Public de l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (aujourd'hui devenu Etablissement Public Loire), en charge de la construction de l'ouvrage d'art sur le Cher. Le site s'était progressivement vidé de toute activité et de bon nombre de ses habitants. A l'arrêt du projet, c'est toute une vallée qui semblait quelque peu délaissée : 200 hectares de terres agricoles, une vingtaine de bâtiments sur les communes de Chambonchard et d'Evau-les-Bains se retrouvaient alors sans vocation ni destination.

## DES EXPÉRIMENTATIONS MULTIPLES

Pour le Conseil Général de la Creuse, qui est devenu propriétaire en 2008 de ces terrains, granges et fermes, à la suite d'une longue procédure de rétrocession administrative, la revitalisation de cette vallée endormie est une priorité. Chambonchard doit devenir un site exemplaire, grâce à un projet global respectueux des lieux et

des habitants. Le développement durable, ici plus qu'ailleurs, est une évidence : les gorges de la Tardes et la vallée du Cher, qui font partie du réseau Natura 2000, abritent des espèces rares comme le papillon cuivré des marais, le crapaud sonneur à ventre jaune ou des chauves-souris jusque dans le tunnel d'ancrage du barrage. Quant à l'activité humaine, elle reprend aussi doucement sa place.

Dès 2007-2008, le Département vend des terres à des agriculteurs locaux pour conforter leur activité. Plusieurs entrepreneurs – notamment un peintre, des maraîchers en agriculture biologique, un hébergeur touristique – ont également pu s'installer.

« Le Conseil Général souhaite faire de cet endroit une référence en matière de développement des territoires ruraux, en privilégiant l'innovation et le respect de l'environnement », explique Christine De Reynal, en charge du service Habitat et Territoires. Ainsi, les logements Passerelle, destinés à accueillir des porteurs de projet – en leur offrant à la fois un lieu de vie et un espace de travail – sont aménagés dans du bâti ancien avec des normes thermiques performantes. De même, les sentiers de randonnée sur les bords de Cher feront appel à la technologie de la « réalité augmentée », qui fait apparaître au cours de la promenade des images virtuelles grâce à un téléphone portable. Tournant résolument le dos au passé, le Conseil Général de la Creuse a choisi de s'appuyer sur les atouts propres à ce territoire, désormais identifié comme un projet structurant pour l'Est creusois et pour le département. ■



## Et aussi...


**CHAMBONCHARD**  
**EN QUELQUES DATES**

C'est dans les années cinquante puis en **1963** qu'apparaît la première idée d'un barrage sur le Cher. Le projet semble tanguer entre construction et abandon. A partir de **1988**, on voit se réaliser les premières ventes de terrains volontaires à l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents. Le **12 décembre 1996**, la signature de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique permet de commencer les procédures d'expropriation. En **1999**, l'Etat se retire officiellement du projet et porte le coup d'arrêt définitif à l'idée d'un barrage sur le Cher, d'autant que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne embraye le pas et se désolidarise également.

Entre **2005** et **2008**, l'Etablissement public prépare la rétrocession administrative au Conseil Général de la Creuse, en commençant par purger tous les droits de retour du foncier et du bâti. Ce sera chose faite en janvier 2007.

Le **18 février 2008**, le Conseil Général devient propriétaire pour un euro symbolique d'environ 200 hectares de terres et d'une trentaine de bâtiments. Le Département autorise parallèlement la vente à la commune de Chambonchard et à la communauté de communes de quelques biens pour réaliser leurs projets propres.

En **octobre 2008**, les conseillers généraux, réunis en assemblée plénière, valident le projet global de revitalisation pour la vallée de Chambonchard.

Si les premières ventes et installations ont lieu dès 2009, d'autres projets sont encore en cours de réalisation comme les logements Passerelle, les sentiers de randonnée etc.

Très récemment, le **19 septembre 2011**, le Département a cédé à Terre de Liens un ensemble composé d'une maison, une grange et 7 hectares de terres pour l'installation d'un agriculteur avec un bail environnemental. La redynamisation de la vallée de Chambonchard fait partie des huit projets structurants pour la Creuse.

Visite officielle des terrains en présence d'Eric Jeansannetas, Vice-président du Conseil Général, de François Radigon, Conseiller Général d'Evaux-les-Bains et de Gérard Rouffet, maire de Chambonchard.

## UNE PREMIÈRE NATIONALE

Le 19 septembre 2011, le président du Conseil Général signait une promesse de don à Terre de liens, un mouvement qui milite pour le maintien d'une agriculture à dimension humaine et respectueuse de l'environnement. Ainsi, par l'intermédiaire d'une société foncière, et grâce à l'épargne solidaire (une action coûte 100 euros), Terre de liens acquiert partout en France des terres et des bâtiments d'exploitation pour leur conserver une destination agricole, pour lutter contre la spéculation foncière et l'urbanisation excessive.

Le Conseil Général de la Creuse, qui n'a pas vocation à rester propriétaire de biens agricoles, et qui partage cette préoccupation d'aménagement du territoire, souhaite s'assurer que toute création d'activités à Chambonchard s'inscrive bien dans une dimension environnementale : le lien est vite tissé ! Ce sont 7 hectares, ainsi qu'une grange et une maison d'habitation situées dans la partie basse de la commune de Chambonchard, que le Département décide de céder à Terre de liens pour y installer un agriculteur. L'appel à candidature a déjà permis d'installer un maraîcher, locataire depuis 2010, avec un bail comprenant des clauses environnementales exigeantes.

Nul doute que cette première nationale, déjà citée en exemple, ne fasse des émules. Confier du foncier agricole à Terre de liens, c'est une façon pour le Conseil Général de la Creuse de rendre ce bien inaliénable et d'affirmer que la terre est un bien commun à transmettre aux générations futures...

Plus d'infos sur [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)



Tenue du bureau de vote par les élèves, contrôle des listes électorales, carte d'électeur réclamée et tamponnée... Dans les collèges creusois comme ici à Châtelus-Malvaleix, on joue le jeu !

## CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES

# C'était la rentrée

**C'est au programme, comme chaque année : l'organisation des élections dans tous les collèges creusois prend la forme d'une belle leçon de citoyenneté.**

**A** PEINE les vacances scolaires terminées, Sandra, animatrice du Conseil Général des Jeunes, a repris elle aussi le chemin des collèges du département pour présenter cette instance destinée à porter la parole des jeunes Creusois. Les réunions d'information organisées courant septembre dans les établissements scolaires ont pour but de rappeler le fonctionnement du CG Jeunes, de mobiliser pour les élections à venir, voire de susciter des candidatures.

### UN APPRENTISSAGE DE LA VIE PUBLIQUE

Sandra sait qu'elle peut compter sur les témoignages des conseillers élus l'année précédente pour expliquer les actions menées. Et ceux-ci de raconter avec force détails la création d'une zone humide à l'Etang des Landes, avec le retour rapide des insectes et des batraciens dans la mare, l'organisation des Rencontres sportives inter-collèges qui ont eu lieu, cette année encore, sous la pluie ou bien les spectacles donnés par les jeunes élus dans les maisons de retraite.

« Ça représente quand même du boulot ! », soupire un jeune collégien, visiblement un peu échaudé par l'expérience de sa sœur aînée. D'autres élèves semblent intéressés et les questions fusent. « Tout le monde peut se présenter ? » La seule condition requise, c'est d'être en classe de cinquième. Le candidat s'engage

pour un mandat de deux ans, une première année comme suppléant avant la titularisation en classe de quatrième.

Titulaires et suppléants travaillent ensemble au sein d'une des trois commissions : Solidarité, Culture et Sports, Environnement. Les projets sont ensuite soumis au vote en assemblée plénière. Le travail d'équipe avec les autres membres de la commission est important : les jeunes élus écoutent leurs camarades, prennent la parole en public, confrontent leurs idées et se mobilisent pour réaliser leurs projets. Cette expérience citoyenne est ainsi un bon moyen d'apprivoiser sa timidité !

L'apprentissage commence d'ailleurs dès la campagne électorale. La majorité des établissements encourage les candidats à réaliser, sous forme d'affiches, leur profession de foi. Les adolescents incitent leurs camarades à se déplacer pour voter, ils dévoilent leurs qualités, parfois leurs défauts, mais aussi les motivations qui les animent pour se présenter. Certaines envies peuvent sembler un peu plus surprenantes, comme ce candidat qui aimerait surtout aller à Paris...

La solidarité, cette envie de partager et d'agir pour les autres, reste le leitmotiv qui porte nos jeunes Creusois. Mais une fois ce temps de la campagne, des annonces et des promesses révolu, il revient à nos élus du Conseil Général des Jeunes, de s'atteler avec sérieux et application à la tâche. ■

**INFOS + : RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES SUR [WWW.CREUSE.FR](http://WWW.CREUSE.FR)**



## Et aussi...

## SÉANCE D'OUVERTURE DU CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES

L'installation du Conseil Général des Jeunes a eu lieu le 16 novembre 2011 dans la salle des plénières de l'Hôtel du Département. Chaque année, le rituel est immuable et très solennel. En présence de conseillers généraux adultes et quelques auditeurs – parents ou membres de l'Education nationale – les jeunes élus ont été félicités pour leur engagement et les nouveaux venus, suppléants pour une année, pour leur élection. Réunis au grand complet autour de la table départementale, les jeunes conseillers sont toujours un peu impressionnés et prennent conscience de leurs nouvelles responsabilités. La matinée est toujours consacrée à la lecture du règlement intérieur, avant que les jeunes élus ne se répartissent en Commissions (Solidarités, Education, culture, sports et Environnement) pour commencer à travailler sur leurs projets.



## VISITE DU SÉNAT

Chaque année, les élus du Conseil Général des Jeunes visitent une des Chambres composant le Parlement, l'Assemblée nationale où siègent les députés ou bien le Sénat. L'an dernier, Jean Auclair et Michel Vergnier ont accueilli les jeunes élus pour une visite guidée de l'Hémicycle. Cette année, c'est au tour des sénateurs creusois, Jean-Jacques Lozach et Renée Nicoux, de les recevoir le 7 décembre pour une découverte du Palais du Luxembourg.



## LES NOUVEAUX ÉLUS DE L'ANNÉE 2011-2012

### Ahun – Les Pradeaux :

Alexis Refalo-Chatard (titulaire),  
Pierre-Louis Delarbre (suppléant)

### Ahun – LEGTA :

Camille Martin (titulaire),  
Sébastien Ramond (suppléant)

### Aubusson – Eugène Jamot :

Gabriel Bigouret (titulaire),  
Gaétan Lotte (suppléant)

### Auzances – Jean Beaufret :

Damien Cailliaux (titulaire),  
Marie Georges (suppléante)

### Bénévent l'Abbaye – Jean Monnet :

Arthur Verdeyne (titulaire),  
Hélia Warlop (suppléante)

### Bonnat – Marc Bloch :

Laurianne Lafaye (titulaire),  
Enrique Cuvillez (suppléant)

### Bourgageuf – Jean Picart Le Doux :

Adrien Pateyron (titulaire),  
Nicolas Combeau (suppléant)

### Boussac – Henri Judet :

Sébastien Rouyat (titulaire),  
Fabien Gouttenoire (suppléant)

### Chambon-sur-Voueize – Jean Zay :

Erin Symon (titulaire),  
Valentin Santini (suppléant)

### Châtelus-Malvaleix – Françoise Dolto :

Leslie Delaforge (titulaire),  
Léonora Misini (suppléante)

### Chénérailles :

Raphaël Fatowiez (titulaire),  
Thomas Sicard (suppléant)

### Crocq – Georges Nigremont :

Jason Dubois (titulaire),  
Yohann Fournier (suppléant)

### Dun-le-Palestel – Benjamin Bord :

Lou Brunel (titulaire),  
Adama Audebert (suppléant)

### Felletin – Jacques Grancher :

Albin Alleaume (titulaire),  
Loaven Frion (suppléant)

### Guéret – Jules Marouzeau :

Aurélien Gay (titulaire),  
Guillaume Castan-Comet (suppléant)

### Guéret – Martin Nadaud :

Emma Kharadji Mondon (titulaire),  
Tiffany Coubret (suppléante)

### Guéret – Notre-Dame :

Chloé Canova (titulaire),  
Emile Bernolin (suppléant)

### Parsac – Octave Gachon :

Apolline Vincent (titulaire),  
Laina Taputu (suppléante)

### Saint-Vaury – Louis Durand :

Léo Maisonneuve (titulaire),  
Thomas Laforêt (suppléant)

### La Souterraine – Raymond Loewy :

Antonin Marais (titulaire),  
Stanislas Lestage (suppléant)



## MILIEUX AQUATIQUES

Les interventions sur les milieux aquatiques concernent aussi l'environnement des rivières et ruisseaux, alliant la démarche écologique aux nécessités de l'activité humaine, en particulier agricole. Comme quoi une bonne qualité de l'eau est autant l'amie d'un bel environnement que de l'économie.

# Une action de plus en plus suivie

La cellule ASTER du Conseil Général commence à mesurer les effets positifs du Schéma départemental de Gestion des Milieux Aquatiques qu'elle a mis en place en 2009.

La gestion des milieux aquatiques n'est pas un long fleuve tranquille, pas un torrent non plus. C'est plutôt un enchevêtrement de ruisseaux, de rivières et d'étangs aux vies longtemps éparpillées, inorganisées et sans protection. La création de la cellule ASTER (Assistance et Suivi Technique à l'Entretien des Rivières) du Conseil Général, en 2007, a posé la première pierre d'un édifice qui aujourd'hui prend forme et régule peu à peu le paysage creusois. La première mission de l'ASTER avait consisté à élaborer un Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques (SDGMA). Près de deux ans ont été nécessaires pour établir ce document, qui propose un diagnostic complet et des solutions élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du département. Ce SDGMA, il a fallu le faire vivre et c'est Florent Iribarne, le responsable de l'ASTER au Conseil Général, qui s'y est collé, bâton de pèlerin en main et Schéma sous le bras, à la rencontre des collectivités gestionnaires des milieux aquatiques (communes, groupements de communes). Objectif : convaincre de la nécessité d'agir pour préserver les milieux aquatiques et leur environnement, donc de se donner les moyens d'agir.

## 80% D'AIDES AUX PORTEURS DE PROJETS

Outre sa « bible » du SDGMA, Florent Iribarne avait d'autres arguments convaincants à proposer : l'assistance technique et les aides financières du Conseil Général, s'additionnant aux aides de la Région et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. « Au total ce sont 80% de subventions, donc seulement 20% à la charge des collectivités locales », explique-t-il. Les conditions ? Que les études ou travaux soient conformes aux orientations du Schéma. Et que les communes ou groupements de communes porteurs de projets soient dotés d'un technicien de rivière... dont le recrutement est aussi aidé à hauteur de 80% !

Du coup, les choses ont beaucoup bougé en peu de temps dans le département. Au moment de la création de l'ASTER, seules 5 structures couvrant 34% du territoire creusois disposaient d'un technicien de rivière ; quatre ans après, 11 structures sont ainsi professionnalisées et couvrent désormais les deux tiers de la Creuse. Dans le même temps, ceux qui avaient amorcé des études

avant travaux sont parvenus à la phase de réalisation, boostés par les financements de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département (voir encadré) ; tandis que les nouveaux venus ont mis les bouchées doubles pour conduire les études nécessaires et ont fait feu à leur tour ou sont sur le point de le faire.

L'objectif de 2015 fixé par la directive européenne cadre sur l'eau et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 – atteindre un bon état écologique des milieux aquatiques creusois – n'est donc plus hors de portée. Certes, il reste à l'homme qui parle à l'oreille des décideurs à convaincre quelques réticents ou indécis, en particulier dans la zone amont de la Creuse, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes quand on comprend que l'eau coule d'amont en aval, donc que ce qui n'est pas fait en amont impacte l'aval.

Le travail d'animation et de persuasion sur le terrain n'est donc pas terminé. Mais comme une nouvelle convention devrait intervenir pour alimenter le processus, il y a de bonnes raisons d'espérer que l'exemplarité des premiers de cordée inspire les autres acteurs du département. ■





## BOURGANEUF-ROYÈRE EN MODE ACTION

La Communauté de communes de Bourganeuf-Royère faisait partie des groupements de communes qui s'étaient positionnés sur la problématique de la gestion des milieux aquatiques avant la création de l'ASTER. En phase d'étude au moment de l'adoption du Schéma départemental et de la mise en place des aides financières, cette structure a pu rapidement obtenir le soutien technique de l'ASTER et ainsi conduire les consultations d'entreprises, puis démarrer les premiers travaux en juin dernier.

« Nous avons réalisé un diagnostic en 2008 sur la Maulde, le Taurion et leurs affluents, soit environ 500 km de cours d'eau sur une vingtaine de communes, afin de déterminer des priorités et un programme d'actions, explique Peggy Chevilly, ingénieur de l'environnement en charge de la question à la Comcom de Bourganeuf-Royère. Nous avons mis au point un programme de travaux de 100.000 € par an sur 5 ans ». Des entreprises spécialisées dans les travaux de rivière et dans les clôtures ont été mobilisées et sont intervenues cet été, notamment sur les ruisseaux de Champroy et Grandrieux (notre montage photo). Travaux liés aux exploitations agricoles (passages à gué, abreuvoirs et remise en défens), travaux à vocation écologique (renaturation des lits et berges) ou plus largement environnementale (restauration, débroussaillage) : les interventions sont multiples et redessinent, par petites touches précieuses, le paysage des milieux aquatiques et de leurs abords.



### CONVENTION RECONDUITE

La convention qui lie actuellement l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) et le Conseil Général pour la mise en place de la cellule ASTER a été conclue pour 5 ans et arrivera à échéance le 31 décembre prochain. Compte tenu de l'arrivée à son terme du 9ème programme d'intervention de l'AELB en décembre 2012, il a été convenu entre les partenaires de reconduire la convention pour un an, en préalable à la signature d'une nouvelle convention ASTER dont la durée d'application pourra ainsi coïncider avec celle du 10ème programme d'intervention et intégrer les nouvelles orientations de l'action menée par l'AELB.

### JUSQU'À 80% D'AIDES

La cellule ASTER (assistance et suivi technique à l'entretien des rivières) du Conseil Général agit dans le cadre de la convention avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Porteuse et animatrice du Schéma départemental qu'elle a élaboré, l'ASTER exerce des missions auprès des communes ou groupements de communes, dans un souci d'harmonisation de la gestion des milieux aquatiques creusois. Elle conseille les porteurs de projets pour les études, les travaux et le recrutement de techniciens de rivière ; elle apporte une expertise technique pour la rédaction des cahiers des charges des études ou des travaux ; elle assure la cohérence des actions programmées dans le cadre du Schéma départemental ; elle soutient l'émergence de porteurs de projets ; elle assure le suivi et l'évaluation des actions conduites ; elle anime le réseau des techniciens de rivière ; enfin, elle apporte un avis technique sur les dossiers de demande de subvention, en lien avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

INFO + : CONSEIL GÉNÉRAL – PÔLE DÉVELOPPEMENT  
– SERVICE ENVIRONNEMENT – CELLULE ASTER –  
TÉL. 05 44 30 27 72 – COURRIEL : FIRIBARNE@CG23.FR



Des entraînements particuliers sont proposés dans le cadre du protocole Groupe Avenir Club.

# Les jeunes montent au filet

**Développer la pratique et repérer les jeunes talents : le Comité départemental est sur tous les coups.**

**A**VEC un célèbre tournoi sur terre battue pour vitrine et un nombre de licenciés qui fait masse – plus de 1.135.000 licenciés – la Fédération Française de Tennis s'affiche comme une des plus puissantes fédérations sportives de l'Hexagone. L'engouement suscité par les rencontres ultra-médiatisées de Roland-Garros ne parvient toutefois pas à effacer complètement l'image d'un sport dont la pratique est réputée très élitiste.

## MISER SUR L'AVENIR

Privilegiés, les pratiquants de tennis le sont sans aucun doute, mais d'abord parce qu'ils bénéficient d'une politique fédérale bien organisée qui concentre les moyens humains et financiers sur la formation des plus jeunes.

« Le comité départemental, explique son président Denis Chanudet, a plus particulièrement en charge la tranche des 7-11 ans, ce qui le conduit à jouer, aux côtés des clubs, un rôle essentiel dans la politique

de détection ». Cette mission importante est l'apanage du Conseiller Sportif Départemental, Bertrand Heinrich, qui est en quelque sorte le référent de la FFT au sein du comité creusois. « Nous ne recherchons pas un niveau technique, mais plutôt des aptitudes ; nous essayons d'évaluer le potentiel sportif d'un enfant dans le jeu et surtout sa motivation ».

Rien à voir, donc, avec l'obsession de résultats chez certains parents trop zélés. Le comité départemental s'attache surtout à favoriser la progression personnelle, afin de permettre à chacun d'exploiter au maximum ses possibilités. Quant à repérer une graine de champion ? L'ensemble de l'équipe départementale hausse les épaules : « C'est un pari sur l'avenir et nous ne sommes pas devins ! » élude Bertrand Heinrich.

« Pour ces jeunes particulièrement motivés, nous proposons un encadrement adapté, défini dans le protocole Groupe Avenir Club. C'est une étape avant l'éventuelle intégration de l'élite régionale à douze ans »,

explique le président. Cette chartre signée entre les parents, l'enfant, le club dont il est issu et le comité permet de s'engager sur des objectifs communs d'entraînement. Par exemple, le club prévoit des séances individuelles supplémentaires de perfectionnement encadrées par un éducateur diplômé d'Etat. David Barre est salarié par le Comité départemental pour épauler le CSD sur ce suivi des jeunes Creusois et les accompagner sur les différentes compétitions.

Contrepoint de cette politique très individualisée, le soutien aux clubs du département, véritables viviers de pratiquants, n'est pas négligé. Dans un département à la faible densité de population, les vingt-six clubs répartis sur tout le territoire permettent à tous les Creusois, compétiteurs ou non, de s'adonner aux plaisirs de la raquette. Le Comité départemental apporte ainsi la démonstration qu'entre la constitution d'une élite et la recherche de nouveaux publics, point n'est besoin de choisir. ■



## Et aussi...

Autour du président Denis Chanudet : Fabienne Moreau, secrétaire administrative, David Barre, éducateur, et Bertrand Heinrich, conseiller sportif départemental.



Manon Sauvage est soutenue depuis plusieurs années par le Conseil Général.

## DE GRANDS ESPOIRS

La politique instaurée à tous les échelons par la Fédération Française de Tennis a pour objectif de repérer et de faire émerger de nouveaux talents, mais surtout de leur donner des moyens pour progresser et s'améliorer. En lien avec le Comité départemental, chaque club est partie prenante de ce challenge et reçoit une compensation financière. Côté garçons, les performances du jeune Etienne Magnat sont suivies attentivement par le Comité départemental. Mais dans la Creuse, l'avantage est aux filles. Pours produits de la sélection locale, elles sont deux à s'être déjà fait remarquer sur les tournois nationaux. C'est le cas de Coline Chauvet, dont l'ascension régulière depuis ses débuts au club de Dun-le-Palestel lui a permis d'intégrer successivement le Pôle France de Poitiers puis le Pôle Espoirs de Talence. Classée dans les dix meilleures joueuses françaises de sa catégorie et aujourd'hui âgée de seize ans, elle rejoint pour cette saison le Tennis Club de Levallois-Perret. Quant à Manon Sauvage, qui a commencé le tennis à Crocq avant de rejoindre Guéret et d'intégrer l'équipe régionale, elle fait partie des quinze meilleures joueuses de sa catégorie. Toutes deux sont soutenues par le Conseil Général à travers le fonds d'aide aux sportifs de bon niveau.

## LE CD DE TENNIS EN BREF

Le Comité départemental de Tennis est soutenu par le Conseil Général de la Creuse et l'Etat à hauteur de 4.000€, dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs, pour les actions menées dans trois grands domaines.

L'accent est mis bien évidemment sur la formation. Le comité accompagne notamment les bénévoles des clubs pour des formations d'Initiateur fédéral, condition sine qua non pour assurer un encadrement de qualité des pratiquants les plus jeunes, dans toutes les écoles de tennis.

Le Comité essaie de promouvoir le tennis pour attirer toujours de nouveaux pratiquants, par des animations à destination du grand public et des femmes. Dans un contexte national de baisse des effectifs, notamment adultes, des efforts sont faits pour adapter les compétitions à la vie de famille, avec des tournois à la journée par exemple, pour que chacun puisse continuer à pratiquer son sport. Avec les efforts de formation et de communication, vingt-six clubs attirent sur les courts creusois près de 1.350 licenciés, en majorité des jeunes joueurs. Enfin, le comité consacre des moyens importants pour la constitution d'une élite départementale amenée à intégrer l'élite régionale, voire à porter encore plus haut les couleurs de la Creuse et du Limousin.

L'équipe salariée constituée d'une secrétaire administrative, d'un éducateur sportif à temps partiel et d'un Conseiller sportif départemental (poste aidé par la Région et le Département dans le cadre des emplois associatifs) est en charge de l'application de ces grandes missions définies par le Comité directeur.

**CONTACT : DENIS CHANUDET PRÉSIDENT - COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS - RUE ALEXANDRE GUILLON  
23000 GUÉRET - TÉL. 05 55 52 76 69 - COMITE.CREUSE@FFT.FR**



Annick Redor et Dominique Monereaux : ces deux artistes limousins ont prêté leur talent pour réaliser les boîtes « collector » de l'opération conduite en partenariat par la Fondation du Patrimoine et les Madeleines Bijou.

## MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

# Le patrimoine, c'est du gâteau !

On peut innover en s'intéressant aux vieilles pierres. La Fondation du Patrimoine vient d'en apporter la démonstration, en initiant une forme originale de mécénat d'entreprise, avec les Madeleines Bijou.

**A**CHETEZ une boîte de Madeleines Bijou et tout en savourant ces viennoiseries « made in Limousin », vous aurez alimenté la Fondation du Patrimoine et les projets qu'elle accompagne. Tel est le message de l'opération de mécénat d'entreprise que la Délégation Limousin de la Fondation du Patrimoine a initiée, en signant un partenariat avec la société Bijou.

A cette occasion trois boîtes « collector », décorées par des artistes limousins (Annick Redor et Dominique Monereaux) et remplies de 25 grosses madeleines Chochoir, ont été éditées et mises en vente au niveau national. 30.000 exemplaires ont été produits et pour chaque boîte vendue 6,90€, 1€ est reversé à la Fondation du Patrimoine.

### L'EXEMPLE CREUSOIS

Ce partenariat, qui constitue une première nationale, doit évidemment trouver une résonance particulière au plan local. En effet, chaque boîte achetée verra l'euro reversé à un projet se situant dans la région d'achat du produit. De même, tout porteur d'un projet d'animation locale peut acquérir des boîtes et les revendre au bénéfice d'un projet de sauvegarde et de restauration du patrimoine de son choix. Pour ce faire, il suffit de contacter la Fondation du Patrimoine (voir Info +).

Dans la Creuse, cette initiative devrait avoir un certain succès. En effet, depuis 2001, la Fondation du Patrimoine est très présente dans notre département, plus encore depuis la première opération de mécénat populaire, en 2004 à Lupersat. Le principe

du mécénat populaire est simple : pour tout euro collecté auprès du public au profit d'un projet public, la Fondation met également un euro, sous forme d'aide directe ou de subvention publique.

Et ça marche, les chiffres le disent clairement : depuis 2001, 120 projets privés et 51 projets publics ont été accompagnés dans notre département, générant 14 millions d'€ de travaux. La Fondation – collectes de fonds, aides directes, subventions de l'Etat, de la Région, du Département ou d'autres collectivités – a apporté plus de 2,8M€ à ces projets.

Le mécénat populaire s'est particulièrement développé en Limousin, qui est la première région de France en taux de mobilisation (argent collecté rapporté à la population). « Si on appliquait à la France le taux de mobilisation du Limousin, ce ne sont pas 10 mais 60 millions d'€ que nous aurions pu mobiliser en 2010 sur le territoire national, explique Jean-Claude Boisdevézy, délégué régional du Limousin. Et dans notre région, la Creuse est tout sauf le parent pauvre de cette passion pour le patrimoine : c'est même le premier département de France ».

Actuellement, plusieurs projets publics sont en cours dans la Creuse, parmi lesquels celui concernant la Martinèche (maison de Martin Nadaud) ou encore l'ancienne cure, le jardin du curé et le four à pain de Lioux-les-Monges. ■

**INFO + : FONDATION DU PATRIMOINE – DÉLÉGATION DU LIMOUSIN – LA BACHELLERIE DU MIDI – BP6 – 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE – TÉL. 05 55 08 17 52 – COURRIEL : CREUSE@FONDATION-PATRIMOINE.ORG – INTERNET : WWW.FONDATION-PATRIMOINE-LIMOUSIN.COM – ON PEUT ÉGALEMENT CONSULTER LE SITE DE LA SOCIÉTÉ BIJOU : WWW.BIJOU.COM**



## FICHES

# Le patrimoine de la Creuse

La Conservation Départementale du Patrimoine, service créé par le Conseil Général en 2003, a compétence pour la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine, dans les domaines suivants : ethnologie, antiquités et objets d'art, architecture, archéologie, valorisation et diffusion. Dans chaque numéro du Magazine de la Creuse, la Conservation Départementale du Patrimoine vous propose de découvrir de nouvelles fiches du patrimoine, portant sur un monument ou édifice, un élément du patrimoine de pays et un objet du patrimoine.

## MONUMENTS ET ÉDIFICES

## Eglise de Chambonchard



## PATRIMOINE DE PAYS

## Lanterne des morts (Saint-Goussaud)



## OBJETS DU PATRIMOINE

## Fauteuil Louis XIII (Eglise Saint-Silvain-Montaigut)



## FICHES

# Le patrimoine de la Creuse

## MONUMENTS ET ÉDIFICES

### Eglise de Chambonchard



L'église Saint Martin est du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle mais elle a été remaniée par la suite. Cet édifice a été inscrit au titre des Monuments Historiques en 1989, puis classé en 1990 pour la qualité de ses peintures murales. Un clocher-mur à deux baies domine la façade ouest, animée de contreforts plats et percée d'un portail en plein cintre. Une autre porte s'ouvre au nord. A l'intérieur, la nef à chevet plat est couverte en charpente apparente à l'exception du chœur voûté en berceau

brisé. Un arc-doubleau en berceau brisé sépare la nef du chœur. Les murs conservent des vestiges de peintures murales remontant au XIII<sup>e</sup> siècle (Christ en gloire). Une peinture sur toile évoquant la Charité de Saint Martin est le principal ornement du petit retable en bois peint. L'édifice possède également des statues en bois polychrome, du XVIII<sup>e</sup> siècle, de Saint Martin et de la Vierge à l'Enfant inscrite au titre des Monuments Historiques.

L'église Saint Martin abritait également un groupe sculpté (l'Education à la Vierge) en bois polychrome et doré du XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle aujourd'hui disparu.

Notice extraite d'Alain Mingaud - Les églises de la Creuse - Editions Lucien Souny, 2006, p.64



## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : LES BARREAUX DU LIMOUSIN ONT 200 ANS

Dans quelques jours, l'exposition de photos tirées de l'ouvrage « Marie dans la Creuse » édité par la Conservation départementale du Patrimoine quittera les locaux des Archives départementales pour une autre destination. Mais le hall des expositions ne restera pas vide longtemps puisqu'il accueillera, à partir du 7 décembre, une exposition dédiée à la justice, en particulier aux avocats puisqu'elle retrace les 200 ans d'histoire des barreaux du Limousin. Cette exposition sera visible jusqu'au 17 février 2012.

Archives Départementales de la Creuse (hall d'exposition) – Avenue F. Roosevelt, à Guéret.  
Entrée libre – Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 16h30.

## OBJETS DU PATRIMOINE

### Fauteuil Louis XIII (Eglise Saint-Silvain-Montaigut)



D'une hauteur d'un mètre et demi environ, ce fauteuil en bois taillé, tourné, peint, est constitué d'un haut dossier rectangulaire plein, d'un siège bas rectangulaire en deux parties, de deux accotoirs débordant légèrement de leur support et de quatre pieds à entretoise en H. Les pieds arrière et l'entretoise sont simplement équarris. Les deux panneaux sont moulurés sur le dossier. Les bras, accotoirs

et pieds antérieurs sont ornés d'un décor tourné de balustres et boules. Des dés marquent les assemblages ; le dé de l'accotoir est orné d'une toupie. Des traces de peintures rouge, verte et jaune sous-jacentes à la peinture faux-bois attestent de sa polychromie d'origine. Ce fauteuil date du 17<sup>e</sup> siècle. Il a été inscrit au titre des Monuments historiques le 8 janvier 2008. En mauvais état, infesté d'insectes xylophages, il nécessite une prochaine intervention en conservation-restauration.

## PATRIMOINE DE PAYS

### Lanterne des morts (Saint-Goussaud)



L'expression « lanterne des morts » ne remonte qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Avant, on parle de « fanal », de « tourelle », voire de « luminaire ». Habituellement édifiées dans l'enceinte même des cimetières, ces lanternes étaient allumées au crépuscule, quand il y avait un mort dans la paroisse mais aussi lors des fêtes liturgiques. Leurs missions étaient de veiller sur les morts et de chasser les mauvais esprits.

Elles étaient également un signe de continuité entre le village des morts et celui des vivants qui redoutaient l'éventuel retour des ancêtres sous l'aspect de fantômes.

Edifiée en granite et de section quadrangulaire, la lanterne des morts de Saint-Goussaud, haute de 5,5 mètres, est classée Monument historique depuis 1914. Elle était à l'origine érigée dans le cimetière proche de l'église et fut déplacée à son emplacement actuel en 1811.



## MUSIQUE



JEUDI 1ER DÉCEMBRE 2011

### La Souterraine

#### Burning Heads

Avec aussi Vlad, les Têtes de lapin, The Waves. Un concert de soutien « Sidamour »

Centre culturel Yves Furet – 20h30

INFO : 05 55 63 10 06



SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2011

### Banize

#### La Mal-Coiffée

La Mal-Coiffée redonne vie au chant populaire occitan

Salle polyvalente – 20h30

INFO : 05 55 62 55 93 (OT) OU WWW.CIATE.NET



MARDI 13 DÉCEMBRE 2011

### Aubusson

#### Jur, Ladrona

Textes à la poésie surréaliste portés par le timbre profond et fragile de Jur Domingo – Cridacompany

L'Avant-Scène – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM

MARDI 3 JANVIER 2012

### Guéret

#### Concert du Nouvel An

##### « A pleine Voix »

Mozart, Offenbach, Rossini... Concert symphonique dirigé par Jérôme Kaltenbach – Orchestre de Limoges et du Limousin

Espace André Lejeune – La Fabrique – 20h30

INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR



VENDREDI 13 JANVIER 2012

### La Souterraine

#### 7 Weeks plays Dead Of Night

Ciné-concert : un jeune soldat revient du Vietnam, mutique, alors qu'une vague de meurtre sévit dans la région

Centre culturel Yves Furet – 20h30

INFO : 05 55 63 10 06



MERCREDI 8 FÉVRIER 2012

### La Souterraine

#### Têtes Raides

Chanson française engagée, entre rock alternatif et bal musette

Centre culturel Yves Furet – 20h30

INFO : 05 55 63 10 06



## BISTROTS D'HIVER

# Un menu bien complet

Pour les habitués des Bistrots d'hiver, la tournée concoctée par Pays Sage promet d'être toujours aussi chaleureuse avec 22 spectacles et 22 auberges à découvrir, de décembre à avril, au cœur du Parc Naturel Régional de Millevaches. La formule reste la même, toute en convivialité, pour se faire plaisir, à table et en musique, pendant la morne saison hivernale : un apéro-tchatte pour commencer (11h30), un déjeuner du terroir (12h30) pour continuer et un concert (15h00) pour clore la journée en beauté.

SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2011

### Flayat

#### Antoine Hervier Trio Jazz

Espace associatif A. Fauriaux

INFO : 05 55 67 51 38

SAMEDI 28 JANVIER 2012

### Mautes

#### Marc-André Léger

Blues roots

La Mijotièrre

INFO : 05 55 66 40 04

DIMANCHE 11 MARS 2012

### Royère-de-Vassivière

#### Opa Tsupa

L'Atelier

INFO : 05 55 64 52 22

DIMANCHE 15 JANVIER 2012

### Bourgageuf

#### Fred Abrackhoff

Mon côté Princesse, one man show humoristique

Auberge des Chevaliers

INFO : 05 55 64 29 12

DIMANCHE 5 FÉVRIER 2012

### Magnat-L'Étrange

#### Swing 23

Jazz

Auberge de Magnat-L'Étrange

INFO : 05 55 67 82 88

DIMANCHE 18 MARS 2012

### Faux-la-Montagne

#### Bourbon Street

Blues

La Feuillade

INFO : 05 55 67 92 13

DIMANCHE 22 JANVIER 2012

### Millevaches

#### Philippe Ménard

Blues rock

Chez Nanou

05 55 95 63 08

DIMANCHE 19 FÉVRIER 2012

### La Courtine

#### A la source

Chanson française, musique du monde

Le Petit Breuil

INFO : 05 55 66 76 67

DIMANCHE 25 MARS 2012

### Felletin

#### Place Klezmer

Chanson Europe centrale

Le Galetou

INFO : 05 55 67 13 72

DIMANCHE 22 JANVIER 2012

### Blessac

#### Délinquantes

Chanson française

Le Relais des Forêts

05 55 66 15 10

DIMANCHE 4 MARS 2012

### Felletin

#### Yoanna

Chanson française

L'Auberge Felletinoise

INFO : 05 55 66 40 13

DIMANCHE 25 MARS 2012

### Bêtête

#### Gallina La Lupa

Jazz manouche

La Patte d'Oie

INFO : 05 55 80 01 76

+ D'INFO : 05 55 67 88 58 OU WWW.PAYS-SAGE.NET



SAMEDI 11

FÉVRIER 2012

### Guéret

#### Arthur H en concert

Mystic Rumba, son dernier album, permet de passer au microscope ses dix dernières années de répertoire

Espace André Lejeune – La Fabrique – 21h00

INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR

## DANSE



JEUDI 26 JANVIER 2012

### Aubusson

#### La constellation consternée

De Thomas Lebrun – Compagnie Illico – La danse est ici un art du lien et du partage, la chorégraphie l'invention d'une constellation dont la brillance émanerait de l'interprète

Théâtre Jean Lurçat – Scène nationale d'Aubusson – 20h30

INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM

## THÉÂTRE



JEUDI 8 DÉCEMBRE 2011

**Aubusson**

**Happy Child**

Compagnie Nathalie Béasse

Théâtre Jean Lurçat – Scène nationale d'Aubusson – 20h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**



JEUDI 8 DÉCEMBRE 2011

**Guéret**

**Hamlet**

D'après William Shakespeare – Mise

en scène de Daniel Mesguich – Théâtre de l'Étreinte

Espace André Lejeune – La Fabrique – 20h30

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**



VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2011

**Aubusson**

**Résistances, parole de femmes creusoises**

De Valérie Chatain. Cycle Premières ébauches – Compagnie L'Oiseau Vache Creuse

La Pépinière - Scène nationale d'Aubusson – 18h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**



MARDI 10 JANVIER 2012

**Guéret**

**Celui qui...**

**Clin d'œil à Samuel Beckett**

Texte de Filip Forgeau – Mise en scène de Philippe Flahaut – Compagnie Création Ephémère

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h30

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**



JEUDI 12 JANVIER 2012

**Guéret**

**La chambre d'Anaïs N.**

Texte et mise en scène de Filip Forgeau – Compagnie du Désordre

Espace André Lejeune – La Fabrique – 20h30

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**



LUNDI 16 JANVIER  
ET MARDI 17 JANVIER 2012

**Aubusson**

**Le songe d'une nuit d'été**

Adapté de Shakespeare par David Gauchard – Compagnie L'Unijambiste

Théâtre Jean Lurçat – Scène nationale d'Aubusson – Lundi 16 à 20h30 avec possibilité de départ en car de La Souterraine à 18h45 (INFO : 05 55 63 10 06) – Mardi 17 à 19h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**



MARDI 17 JANVIER 2012

**Guéret**

**Paradise**

Texte et mise en scène de Lolita Monga – Centre dramatique de l'Océan indien

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h30

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**



VENDREDI 27 JANVIER 2012

**La Souterraine**

**L'ordinateur occidental**

De Romain Bouteille

Centre culturel Yves Furet – 20h30

**INFO : 05 55 63 10 06**



SAMEDI 28 JANVIER 2012

**Sous-Parsat**

**Vis ma vie**

Compagnie Chenevoy  
Salle polyvalente – 20h30

**INFO : 05 55 62 55 93 (OT) OU WWW.CIATE.NET**

MARDI 31 JANVIER 2012

**Guéret**

**L'Étranger**

Adapté d'Albert Camus par Nicolas Zlatoff – Compagnie Ampoule Théâtre

Espace André Lejeune – La Fabrique – 20h30

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**



JEUDI 2 FÉVRIER ET  
VENDREDI 3 FÉVRIER 2012

**Aubusson**

**Oncle Vania**

De Rodolphe Dana et Katja Hunsinger – Collectif Les Possédés

Théâtre Jean Lurçat – Scène nationale d'Aubusson – Jeudi 2 à 20h30 – Vendredi 3 à 19h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**

VENDREDI 10 FÉVRIER 2012

**Guéret**

**Bienvenue au Conseil d'administration**

Texte de Peter Handke – C'est pour Bientôt Théâtre

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h30

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**



SAMEDI 11 FÉVRIER 2012

**St-Priest-la-Feuille**

**Résistances – Parole de femmes creusoises**

De Valérie Chatain – Compagnie L'Oiseau Vache Creuse

Salle des fêtes – 20h30

**INFO : 05 55 63 10 06**

## LECTURE



LUNDI 5 DÉCEMBRE 2011

**Guéret**

**Les auteurs vivants ne sont pas tous morts**

Lecture par Marie Nimier à 18h30 – Auditorium de la Bibliothèque Multimédia – Mise en espace par Karelle Prugnaud à 21h00

Espace Fayolle – La Fabrique

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**

JEUDI 8 DÉCEMBRE 2011

**Guéret**

**Soirée littéraire autour de la poésie**

Lecture de poésie par Jean-François Manier, Cheyne Editions

Chapelle du Château des Comtes de la Marche – Bibliothèque Départementale de la Creuse – 20h30

**INFO : 05 44 30 26 26 OU WWW.CG23.FR**



LUNDI 23 JANVIER 2012

**Guéret**  
**Les auteurs vivants ne sont pas tous morts**

Lecture par Emmanuel Darley à 18h30 – Mise en espace par Philippe Flahaut

Espace Fayolle – La Fabrique – 21h00

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**



## JEUNE PUBLIC

**VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2011**

**Guéret**

### Allumette, la petite marchande qui brillait sous la neige

Vendredis sorties – Théâtre à partir de 6 ans – Librement inspiré d'Andersen – Compagnie du Désordre

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h00

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**



**JEUDI 15 DÉCEMBRE ET**

**VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2011**

**La Souterraine**

**Recueil**

Un spectacle de clown à partir de 3 ans – Compagnie Amédée Bricolo

Centre culturel Yves Furet – Jeudi 15 à 10h00 et 14h30 – Vendredi 16 à 10h00

**INFO : 05 55 63 10 06**



**VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2011**

**Guéret**

**The Wackids**

Vendredis sorties – Concert rock à partir de 3 ans

Espace André Lejeune – La Fabrique – 18h30

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**

**MERCREDI 28 DÉCEMBRE 2011**

**Guéret**

### Le Clown, la fleur et l'oiseau

Marionnettes à partir de 3 ans – Compagnie Taïko

Bibliothèque Multimédia Intercommunale – 15h00

**INFO : 05 87 63 00 08 OU WWW.BMI-GUERET.FR**

**VENDREDI 13 JANVIER 2012**

**Aubusson**

**Bidules trucs**

Cycle Premières ébauches – Six courtes histoires de Pierre Notte – Compagnie Fée d'hiver

La Pépinière – Scène nationale d'Aubusson – 18h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**



**VENDREDI 20 JANVIER 2012**

**Guéret**

**PinKpunk CirKus**

Vendredis sorties – A partir de 7 ans. Une histoire d'enfants perdus mais aussi une épopée musclée à voir en famille

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h00

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**



**VENDREDI 27 JANVIER 2012**

**Guéret**

**Zig Zag**

Vendredis sorties – Solo chorégraphique pour les 2/5 ans

Espace Fayolle – La Fabrique – 18h30

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**

**VENDREDI 3 FÉVRIER 2012**

**Guéret**

**Une lune entre deux maisons**

Vendredis sorties – Théâtre musical à partir de 3 ans

Espace Fayolle – La Fabrique – 18h30

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR**



**LUNDI 30 JANVIER**

**AU VENDREDI**

**3 FÉVRIER 2012**

**Aubusson / La Nouaille / Bourgneuf**

**Ficelles**

Théâtre d'objets, marionnettes à partir de 3 ans – Compagnie Les Pieds dans le vent

Lundi 30 janvier, La Pépinière à 14h30 – Mardi 31 janvier, La Pépinière à 10h00 et 14h30 – Mercredi 1 février, La Pépinière à 15h00 – Jeudi 2 février, La Nouaille à 10h00 et 14h30 – Vendredi 3 février, Bourgneuf à 10h00 et 14h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**

**SAMEDI 11 FÉVRIER 2012**

**Fransèches**

**Le Journal de Grosse patate**

De Dominique Richard – Compagnie Fée d'Hiver – A partir de 8 ans

Salle d'exposition de Masgot – 19h30

**INFO : 05 55 62 55 93 (OT) OU WWW.CIATE.NET**

## ARTS DU CIRQUE



**VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2011**

**La Villedieu**

**Train de vies**

Compagnie Cirque plein d'air – Un trio acrobatique et musical dans un chapiteau-yourte pour un spectacle chaleureux à voir en famille ! A 19h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**

**VENDREDI 9 DÉCEMBRE ET SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2011**

**La Souterraine**

**Cabaret désemboîté**

Résolument clownesque ! A partir de 8 ans – Compagnie Les Apostrophés

Centre culturel Yves Furet – Vendredi 9 à 20h30 – Samedi 10 à 14h30

**INFO : 05 55 63 10 06**



**VENDREDI**

**16 DÉCEMBRE 2011**

**Aubusson**

**On the edge**

Spectacle de et avec Jur Domingo

et Julien Vittecoq – Cridacompany

Théâtre Jean Lurcat – Scène nationale d'Aubusson – 20h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**

## EXPOSITONS

**DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2011**

**AU VENDREDI 17 FÉVRIER 2012**

**Guéret**

**Les barreaux du Limousin en 200 ans**

Exposition créée par l'ordre des avocats de Limoges et évoquant l'histoire et l'action des barreaux du Limousin

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00, vendredi de 8h30 à 16h00 – Archives départementales de la Creuse

**INFO : 05 44 30 26 50 OU WWW.CG23.FR**



**JUSQU'AU**

**31 DÉCEMBRE 2011**

**Aubusson**

**Peau de licorne et**

**Aubusson,**

**tapisserie de l'humanité**

L'œuvre lauréate du premier appel à projets enrichit de sa modernité l'exposition Tapisserie de l'Humanité

Musée de la Tapisserie – Tous les jours (fermeture le mardi) de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

**INFO : 05 55 83 08 30 OU WWW.CITE-TAPISSERIE.FR**

**JUSQU'AU 26 FÉVRIER 2012**

**Île de Vassivière**

**Il vaut mieux éviter tout contact avec les formes de vie extra-terrestres**

Exposition anthologique des œuvres de Shimabuku

Centre International d'Art et du Paysage – Du mardi au vendredi de 14h00 à 18h00, le samedi et le dimanche de 11h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

**INFO : 05 55 69 27 27**

**OU WWW.CIPILEDEVASSIVIERE.COM**

## Et aussi...

## LE REFUGE DE LA TERRE

Pierre Rétier  
Editions Lucien Souny  
256 pages ; 18 €

Natif de La Souterraine, Pierre Rétier a attendu la retraite pour se jeter à corps perdu dans la lecture, puis l'écriture. Depuis son premier



roman en 1995, il produit pratiquement un roman par an. Son dernier opus *Le refuge de la terre* propose une histoire haletante, déchirante et profondément humaine, renouant avec un thème cher à l'auteur : le retour au pays des survivants de la Grande Guerre. Cette fois, le héros est Julien Borrel, balloté entre l'amour et la haine jusqu'à commettre l'irréparable.

## L'HÉRITIÈRE DE HAUTEFAYE

Michel Blondonnet  
Editions Lucien Souny  
272 pages ; 18 €

Amoureux de sa terre de Creuse, de ses paysages et de ses traditions, Michel Blondonnet rend cette fois hommage à un métier presque disparu, celui



de feuillardier. Dur métier, mais métier de création pratiqué par « des artistes dans leur genre qui font jaillir des chefs-d'œuvre au bout de leurs doigts », qui donne l'occasion de peindre une fresque de la société paysanne et le portrait de deux jeunes gens écartelés entre le désir de vivre avec leur temps, le devoir de tradition et le respect de l'ordre familial.

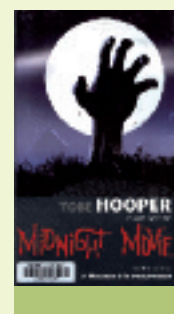
## BDC

## Les coups de cœur

**Service du Conseil Général, la Bibliothèque Départementale de la Creuse est le service public chargé de développer la lecture dans le département, à travers la constitution de collections, la création de bibliothèques, la formation ou encore l'animation culturelle. Des professionnels passionnés, qui vous font partager leurs coups de cœur.**

## ROMAN

## Midnight movies



10.000 \$. C'est la somme offerte au réalisateur Tobe Hooper par un festival texan pour assister à la projection de son film de jeunesse. L'idée de passer la soirée avec des fans décérébrés et un organisateur

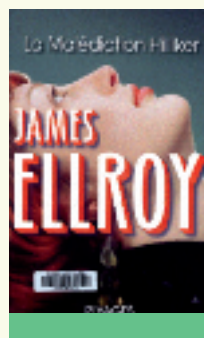
qui écorche son nom ne l'enchantement guère mais il a besoin d'argent.

Le comportement des spectateurs le soir de la projection n'est que le premier des phénomènes étranges provoqués par le film. Pour son premier roman, le créateur de *Poltergeist* nous offre une histoire pleine de frissons... et de rire !

Midnight Movies / Tobe Hooper & Alan Goldsher  
– Michel Lafon, 2011 – 254 pages – 17,95€

## ESSAI

## La malédiction Hilliker



Dans cet essai autobiographique, l'écrivain James Ellroy décrit sans concessions ni complaisance ses relations avec les femmes et leur rôle prépondérant dans son travail d'écriture. Il nous raconte

le petit garçon qui n'a pas su aimer sa mère et l'homme qui chercha la rédemption à travers les autres femmes qui ont traversé sa vie. Un indispensable mode d'emploi littéraire pour les lecteurs de James Ellroy.

La Malédiction Hilliker, mon obsession des femmes / James Ellroy – Rivages, 2010 – 277 pages – 20€

## BANDE DESSINÉE

## Pinocchio : la marionnette de fer



Pinocchio n'a pas de chance : à travailler comme un forcené, son corps a fini par rouiller. Un malheur n'arrivant jamais seul, le marionnettiste le renvoie du théâtre ambulancier. Et voilà notre pauvre

Pinocchio abandonné dans la sombre forêt. Mais ce petit bonhomme de métal est persévérant : avec un peu d'entraînement, arrivera-t-il à monter son propre spectacle ? Une magnifique relecture d'un classique par Tomonori Taniguchi (*Tiens tiens*).

Pinocchio : la marionnette de fer / Tomonori Taniguchi – Le petit lézard, 2010 – 18€



En application de l'article 9 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, un espace d'expression libre est réservé aux groupes d'élus de l'Assemblée départementale.

## GROUPE DE LA GAUCHE UNIE

# La Creuse mérite mieux



Mieux vaut tard que jamais ! La Creuse faisant partie des deux seuls départements que le Président de la République n'avait pas visités, on pouvait alors attendre de cette venue du 11 Octobre un signe fort en direction d'un département rural comme le nôtre.

Chacun, peut mesurer à quel point la ruralité est oubliée, victime d'un « déménagement du territoire » avec

un terrible cortège : dégradation des services publics, RGPP, désertification médicale...

Malheureusement, on constate que la venue du Président n'a été en réalité qu'un non-événement. Les annonces au sujet de l'allègement de charges pour l'emploi salarié agricole ou la création d'un centre pénitentiaire ouvert ne sont pas à la hauteur des défis qui attendent notre département.

Pire encore, l'incitation au « développement endogène », c'est-à-dire par nos propres moyens, semble annoncer le risque d'un désengagement plus fort de l'Etat. Il est grand temps, pourtant de réagir.

La Creuse, comme tous les territoires ruraux, est un territoire d'avenir. Le Conseil Général veut valoriser ses nombreux atouts mais il est urgent que l'Etat le soutienne, qu'il retrouve son rôle de garant des grands équilibres au sein du pays. Le basculement du Sénat a montré l'inquiétude des élus, quelle que soit leur appartenance partisane. Ils rejettent la réforme territoriale visant à fusionner les Communautés de Communes et créer les Conseils Territoriaux.

Soyons ambitieux pour nos campagnes. Mettons en œuvre un nouveau pacte territorial afin de maintenir le principe d'égal accès des citoyens aux services publics, quel que soit leur lieu de résidence, de créer une réelle solidarité financière en faveur des zones défavorisées.

Nous, Creusois, ne voulons pas être des citoyens de seconde zone. Nous méritons mieux !

**Jean-Luc LÉGER**

Président du Groupe de la Gauche Unie

## GROUPE DE LA DROITE RÉPUBLICAINE

# Aubusson décidément à l'honneur



**Cantonales : résultat incontestable !**

Notre groupe est heureux de retrouver le conseiller général d'Aubusson, Jean-Marie Massias. Avec plus de 55% des suffrages, sa victoire et celle de L. Chevreux (sa suppléante) est cette fois définitivement et largement acquise. Ce canton va pouvoir enfin retrouver une ambiance de travail sereine et consensuelle. M. Moine

prend la voie de la sortie, perdent les manœuvres et recours juridiques et l'emportent les voix des électeurs et la voie de la démocratie !

**Notre Président en Creuse : succès incontestable !** En effet, ce sont près de 2.500 personnes qui s'étaient déplacées pour l'accueillir. Dans son discours, pas de misérabilisme, ni de populisme mais réalisme et pragmatisme : oui à la réalité du développement économique, non à l'artifice d'emplois publics ; oui à une politique ciblée d'incitation, non à une politique aveugle de subvention ; oui à la protection des plus fragiles, à la réduction des élus, à la réorganisation des strates administratives, etc.

Certes, rien qui « réenchante le rêve français » ou tout au moins le rêve creusois mais est-ce le rôle d'un Chef d'Etat que de jouer à Merlin le magicien ? L'Etat soutient la Creuse (centre pénitencier, désenclavement, téléphonie, internet, aide à l'emploi agricole, en 2011 dotation de l'Etat + 8,7 M€ par rapport à 2010) mais les élus PS doivent arrêter de la traiter comme une personne âgée et de faire de l'Etat son garde-malade.

La Creuse peut marcher seule malgré des élus socialistes qui l'affublent d'un déambulateur. La Creuse peut valoriser ses atouts malgré des élus socialistes qui geignent et se plaignent sur son pauvre sort. La Creuse a une bonne santé malgré des élus socialistes qui la voudraient sous perfusion d'emploi et d'argent public. La Creuse a une fierté malgré des élus socialistes qui en font une terre pleurnicheuse.

La Creuse a un avenir avec l'Etat et avec les Creusois.

**Gérard GAUDIN**

Président du Groupe de la Droite Républicaine

# LA CREUSE

Avec vous au quotidien



**Quelque soit le trajet sur les 21 lignes régulières  
du réseau départemental**

PÔLE AMÉNAGEMENT ET TRANSPORTS  
SERVICE DES TRANSPORTS  
14 avenue Pierre Leroux - BP 17 - 23001 Guéret Cedex  
Tél. 05 44 30 27 23 - [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)

